



LES CHARTREUX – CROIX-ROUSSE  
58, rue Pierre Dupont  
69283 LYON CEDEX 01  
Tél. : 04 72 00 75 50

LES CHARTREUX – SAINT ROMAIN  
72 rue Pierre Brunier  
69300 CALUIRE  
Tél. : 04 78 08 89 20

LES CHARTREUX – SAINTE BLANDINE  
4 place Chanoine Chatard  
69450 ST-CYR-AU-MT-D'OR  
Tél. : 04 78 43 49 18

LES CHARTREUX – SAINT JOSEPH  
3 rue de la Mairie  
69410 CHAMPAGNE AU MT D'OR  
Tél. : 04 78 35 07 06

## ÉCOLES

### **Protocole sanitaire école des Chartreux**

Ce protocole s'appuie sur les directives reçues du ministère de la santé et du ministère de l'éducation nationale, la note du conseil scientifique COVID- 19 du 24/04/20.

Il peut être amené à évoluer en fonction de nouvelles injonctions.

- Cette note est la synthèse de toutes les directives officielles que nous avons adaptées à la réalité de notre établissement
- Tous les gestes proposés font un ensemble cohérent : le port du masque seul sans respect de la distanciation sociale ne peut être efficace. L'ensemble de ce que nous proposons doit être respecté.
- C'est la raison pour laquelle nous demandons aux parents une implication et une participation active. Ce que nous faisons à l'école ne suffit si les parents ne font pas leur part à domicile.
- Le fait d'accepter d'envoyer l'enfant à l'école est une acceptation implicite de ce protocole.
- Il faut apprendre désormais à vivre avec le virus. C'est une réalité.
- Quelques soient nos efforts, ils n'éradiqueront pas les virus à 100%, car l'école, comme le supermarché ou l'hôpital reste un système ouvert. Nous ferons tout pour contenir le virus et limiter ce que l'on appelle la charge virale. Il est illusoire de penser que le virus reste aux portes d'un endroit malgré tous les efforts. C'est sa nature ! Tous nos gestes ont pour objectif de limiter au maximum la charge virale et de "contenir" le virus. Nous avons conçu cette note en 3 grandes parties :
  - Les aspects généraux
  - Le vivre ensemble et le contact
  - L'hygiène en général

Un nettoyage intégral de l'école a été effectué. Pour cela les parties communes et les salles de classes ont été rangées.

## Sur le plan général, à l'école primaire

- Port du masque obligatoire pour tous les adultes.
- Port du masque déconseillé pour les élèves.
- Le tablier des élèves reste à la maison en cette fin d'année scolaire pour éviter les manipulations.
- Une recommandation est faite aux parents de vérifier chaque matin la température de leur enfant. En cas de température, l'enfant ne pas être accueilli. Merci de prévenir de son absence.
- Une salle de mise en quarantaine a été identifiée.

## Contacts

### **Axes de circulation dans les locaux clairement définis et indiqués.**

#### **Cf directives données par circulaire à chaque enseignant et personnel pour sa classe.**

La circulation des enfants sera réglementée sous conduite des maîtresses ou assistantes maternelles :

Entrée pour la maternelle.

Entrée pour les primaires.

Circulation dans les couloirs.

Descente et remontée au self, réfectoire maternelle et réfectoire primaire pour les différents niveaux.

Récréations par niveau, maximum 30 élèves par zone.

### **Installation des élèves en classe.**

#### **Cf directives données par circulaire à chaque enseignant et personnel pour sa classe.**

Idem, mise en page revue.

- Fonctionnement en demi-groupe, 15 élèves par classe maximum.
- Un enseignant par classe.
- Un personnel par niveau en assistance.

Les parents de l'école élémentaire ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux de l'école.

Les parents de la maternelle, ne rentrent pas dans le SAS. Ils déposent leurs enfants et les récupèrent à l'entrée du SAS.

Une circulaire, envoyée aux familles, précisera les horaires de classe et des lieux de dépose des enfants. A noter que pour éviter une concentration des parents à proximité des lieux de dépose, les horaires seront étalés.

## Hygiène

### Éducation donnée aux élèves.

#### Lavage des mains des élèves

Un planning classe définit les horaires et les lieux de lavage des mains  
A leur arrivée en classe, lavabo.  
Retour de récréation le matin.  
Avant le repas.  
Retour en classe .  
Retour récréation.

Les élèves sont mobilisés sur l'importance de se laver les mains, et notamment après un passage aux toilettes.  
Au maximum nous favorisons le lavage des mains au lavabo avec eau et savon. Le gel hydro alcoolique est utilisé par un adulte pour les élèves, si besoin.  
Strictement interdit en usage individuel pour les enfants.

#### Locaux

L'air extérieur est 100 fois plus propre que l'air à l'intérieur d'une salle.  
Aération des locaux pendant 10 min régulièrement sous la responsabilité des adultes.  
Nettoyage des parties communes dont WC deux fois minimum dans la journée.

#### Nettoyage classes et parties communes

Dans chaque classe un kit lingettes, un agent nettoyant homologué COVID-19 est à disposition de l'enseignant qui assure le nettoyage de son bureau, ses poignées de portes, interrupteurs, lavabo.  
Un personnel d'entretien nettoie les sols et les bureaux chaque jour.  
Nettoyage des parties communes assuré par un personnel d'entretien  
Poignées de portes/ portes communes : 2 fois par jour.

Produits utilisés : javel dissolution 1/5, spectre large ou spray désinfectant. Papier jetable / lingettes

## Personnel de l'établissement

- Chaque personnel assure que son état de santé permet une reprise d'activité sur site et informe le chef d'établissement.
- Il est recommandé à chacun de prendre sa température avant de se rendre à l'école.
- Chaque personnel est responsable de la bonne application des règles de protection données.
- Il est fondamental que tous les adultes soient modèles dans l'application du dispositif.
- Rôle important dans l'éducation des élèves aux gestes barrières, et à la distanciation sociale.

### Chaque adulte :

- Port du masque obligatoire. Durée 4h/ En changer ensuite.
- A la responsabilité de sa salle de classe, de son local. Nettoyage deux fois par jour des poignées et interrupteurs, lavabo.
- Organise le nettoyage des bureaux par les élèves chaque fin de journée.
- Veille à l'aération par séquences de 10mn minimum de son local.
- Veille au bon respect des règles sanitaires dans l'établissement et les fait respecter où qu'il se trouve.

## Rôle des parents

**Une implication des parents en cohérence avec les procédures mises en place dans les établissements est un élément important.**

- **Education aux gestes barrières à la maison également.**
- Veiller à une hygiène stricte de leur enfant au retour à la maison.
- Prendre la température leur enfant avant de les déposer à l'école.
- Respecter le principe de distanciation entre parents pour amener ou venir chercher son enfant.
- Respecter les bandes signalétiques mises en place pour délimiter les zones.
- Se rendre disponible pour venir chercher son enfant si appel de l'école.
- Prendre connaissance des circulaires d'informations et applique les directives données.

## Gestion d'un cas suspect dans l'établissement

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 doit conduire à l'éviction de la personne, enfant ou adulte.  
**Temps 1** : isolement dans une salle/ masque pour la personne/ gants. En cas de doute chez l'enfant prise de température.

**Temps 2** : Avertir immédiatement les parents de l'enfant qui devront effectuer un test de dépistage.

A compter de la prise en charge de l'enfant par ses parents :

- Les parents de l'enfant doit impérativement faire faire un test de dépistage et en communiquer les résultats à l'établissement dans les plus brefs délais.
- Il ne peut pas y avoir de retour à l'école sans résultat du test ou d'avis médical.
- En l'absence d'avis médical, un retour ne sera pas possible avant une période d'isolement de 14 jours.
- En cas de test positif, un retour à l'école ne sera pas possible avant 14 jours.

Au niveau de l'établissement :

- En cas de test positif, les élèves et enseignants sont invités à prendre attache avec leur médecin traitant.
- L'établissement peut décider, le cas échéant, de la fermeture de la classe, du niveau ou de l'école.

M. Bettinger  
Directeur des services généraux